

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

**Convocation adressée aux Conseillers par courrier le :**

19 septembre 2022

**Effectif légal du Conseil : 23**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

**Résultats du vote :**

Voix « POUR » : 22

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

L'an deux mille vingt deux, le vingt six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 19 septembre 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :**

Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, Mme LABREVOIT Sandrine, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEVALLEE Victorien, Mme ROUVRE Liliane,

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale  
Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme ROUVRE Liliane  
Mme CHASLES Sophie donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée

**Etaient absents excusés :**

M. CHAMPION Pierre

**Etaient absents non excusés :**

Néant

Transmission en Préf. , le  
Publié, affiché, notifié, le

Madame BONZON Marie-Claude a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 37 / 2022

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame Le Maire informe l'assemblée conformément à la circulaire ministérielle NOR INT/A/1405029C du 13 mars 2014, relative à l'élection et mandat des assemblées et des exécutifs municipaux, de la modification du tableau du conseil municipal.

Cette modification entraîne également la modification de la composition des commissions. En effet, en cas de vacances (démission ou décès d'un conseiller municipal membre d'une commission) : le conseil municipal délibère pour désigner son remplaçant dans les commissions concernées. Cela faisant suite à la démission de Mme PELLUAU Carole et de Monsieur SORNAIS Didier. Mme ROUVRE Liliane intègre le conseil municipal comme conseillère municipale.

Elle soumet à l'assemblée la répartition de la composition des commissions telle que ci-dessous et propose au conseil municipal de délibérer à main levée.

Le Conseil Municipal,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-22 ;

VU la délibération n° 23/2020 du 08/06/2020 portant création des commissions municipales permanentes et désignation de leurs membres ;

VU la modification du tableau du conseil municipal,

Le conseil est invité à délibérer :

- Sur le principe d'un vote à main levée ;
- Sur la nouvelle composition des commissions où Mme ROUVRE Liliane intègre la commission de la Vie Associative
- Sur la création d'une délégation à la transition énergétique des bâtiments. Délégation sera donnée à M. DEVALLEE Victorien. La délégation comprendrait aussi les conseillers municipaux suivants : Mme MERCIER Céline et M. LANDAIS Romain.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Adopte** le principe d'un vote à main levée
- **Adopte** la nouvelle composition des commissions
- **Adopte** la création d'une nouvelle délégation à la transition énergétique des bâtiments

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**



**Madame le Maire,  
Pascale DEVALLEE**